

# Conseil général

## Séance n° 3

du jeudi 18.12.2014, de 19:30 à 22:00,  
salle de gymnastique de St-Romain

---

<b>Président</b>	Bertrand Vianin
<b>Secrétaire</b>	Patricia Constantin
<b>Présents PDC</b>	Aymon Fabien - Beney André - Beney Christophe - Benthon Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Dussex Mathieu - Muller Lionel - Pralong Daniel - Rey Laurence - Vianin Bertrand - Travelletti Joseph
<b>Entente communale</b>	Bonvin Grégoire - Jollien Frédéric - Rochat Armande - Viaccoz Valérie
<b>PS</b>	Aymon Christophe - Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Patricia - Cotter Daniel - La Sala Aline - Morard Joël - Morard Gino - Travelletti Christiane - Zufferey Daniel
<b>Conseil communal</b>	Aymon Marco - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique - Follonier Thierry
<b>Excusés</b>	Pellissier François - Constantin Fabienne - Praplan Betty

**M. Bertrand Vianin** salue les élus communaux, cantonaux, la représentante de la presse, le public et le nouveau conseiller général M. Daniel Cotter remplaçant de M. Deny Herbelin.

Il donne ensuite les informations suivantes :

- le bureau du CG a reçu la démission formelle de M. David Chabbey.
- la sortie du CG s'est bien déroulée. Il remercie Mme Armande Rochat pour l'organisation de cette magnifique journée. Il regrette le manque de participation.
- il adresse des remerciements au conseil communal pour la création de la place de jeux du Pré des Sœurs.
- le calendrier 2015 sera envoyé en début d'année.

**M. Marco Aymon** remercie toutes les personnes présentes. Il relève la participation élevée des conseillers généraux à chaque séance plénière. Par contre, il regrette le manque de participation des conseillers généraux aux manifestations de la commune. Il souhaite à tous de fructueux débats.

**DEBATS**

<b>17</b>	<b>1</b>	<b>Contrôle des présences</b>

**M. Bertrand Vianin** excuse Mmes Fabienne Constantin et Betty Praplan et M. le Conseiller communal François Pellissier.

27 conseillers généraux ont signé la feuille des présences. Le quorum est atteint.

<b>18</b>	<b>2</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>

**M. Bertrand Vianin** donne lecture de l'ordre du jour.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Divers annoncés : Gino - Egide - Christophe Aymon - Daniel - Frédéric - Patricia Cotter - Armande - Christophe Beney - Sophie - Daniel - Mathieu.

<b>19</b>	<b>3</b>	<b>Procès-verbal de la séance du 12 juin 2014</b>

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

<b>20</b>	<b>4</b>	<b>Détermination du coefficient d'impôt et taux d'indexation</b>

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion et informe que la Cogest accepte le maintien des barèmes fiscaux en vigueur.

**M. Egide Aymon** informe que le groupe PS se rallie à la proposition du conseil communal et accepte l'entrée en matière.

Le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

**M. Bernard Morard** informe que la question de l'adaptation des taux s'est quand même posée au moment de l'élaboration du budget, car divers éléments n'étaient pas connus par le conseil communal. Face aux incertitudes, la sagesse a été de maintenir les taux aux mêmes niveaux. Il salue le vote du peuple suisse sur le refus d'abolir les forfaits fiscaux. Il est clair que les montants des forfaits fiscaux devront être revus d'ici 2 ou 3 ans.

#### **Vote**

*Le maintien des barèmes fiscaux en vigueur est accepté à l'unanimité.*

21	5	Budget 2015

**M. Bertrand Vianin** rappelle que le budget sera accepté ou refusé in globo. Par contre, il sera traité rubrique par rubrique.

**Les trois chefs de groupe** remercient la Cogest, le conseil communal pour leur travail et acceptent l'entrée en matière.

**M. Joël Morard**, président de la commission de gestion, remercie les membres de la Cogest, le conseil communal et Thierry Follonier pour les renseignements fournis.

**Mme Armande Rochat** donne lecture des considérations générales de la commission de gestion dans son rapport. Elle interviendra ensuite ponctuellement lors du traitement de chaque rubrique.

### **3 Comptes de fonctionnement**

#### **1 Sécurité publique**

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport sur ce point et les différentes questions posées par la Cogest et les réponses du conseil communal.

#### **3 Culture, loisirs et culte**

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport sur ce point et les différentes questions posées par la Cogest et les réponses du conseil communal.

#### **6 Trafic**

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport sur ce point et les différentes questions posées par la Cogest et les réponses du conseil communal.

#### **7 Protection et aménagement de l'environnement**

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport sur ce point et les différentes questions posées par la Cogest et les réponses du conseil communal.

#### **8 Economie publique**

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport sur ce point et les différentes questions posées par la Cogest et les réponses du conseil communal.

### **3 Compte d'investissement**

#### **6 Trafic**

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport sur ce point et les différentes questions posées par la Cogest et les réponses du conseil communal.

**M. Marco Aymon** informe que les travaux ont débuté à la route des chênes.

## **7 Protection et aménagement de l'environnement**

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport sur ce point et les différentes questions posées par la Cogest et les réponses du conseil communal.

## **8 Economie publique**

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport sur ce point et les différentes questions posées par la Cogest et les réponses du conseil communal.

### **Vote**

*Le budget 2015 est accepté à l'unanimité.*

**Mme Armande Rochat** fait part des propositions de la Cogest, à savoir travailler sur l'obtention du label Valais excellence.

**M. Marco Aymon** informe que le conseil communal a déjà discuté de cette opportunité, mais pour l'instant, le conseil communal n'a pas pris de décision. Cependant, il relève différents points positifs déjà mis en place par la commune, à savoir : un contrôle a eu lieu sur la gestion du tourisme et il a été positif. Il informe que le canton a cité la commune d'Ayent comme exemple dans le processus de mise en application de la nouvelle loi sur le tourisme. Dans le domaine agricole, la commune d'Ayent est en avance sur d'autres communes. Il rappelle que la commune est également Cité Energie, notamment grâce à la mise en place de la centrale de chauffage à bois et à pellets. Il prend note de la proposition de la Cogest et informe que cette question sera abordée lors d'une prochaine séance du conseil communal. Il souligne également que la mise en place d'un tel projet a également un coût.

**Mme Armande Rochat** donne lecture de la conclusion du rapport de la Cogest.

**M. Joël Morard** remercie Mme Nicole Jollien et M. Armand Dussex qui sont venus présenter à la Cogest les différents points du budget qui concerne le musée des bisses. Il remercie également M. Christophe Balet et M. Vivian Mottet qui ont permis à la Cogest de visiter les installations du CSP de l'Adret et de répondre à toutes les questions sur le sujet. Il relève que ces soirées ont été très enrichissantes pour la commission.

Pour terminer, **M. Bernard Morard** relève quelques points essentiels :

- les autorités cantonales cherchent à reporter de plus en plus les charges sur les communes.
- la commune enregistre Fr. 370'000 de charges nouvelles sans influence de la part de la commune (décision uniquement de l'Etat)
- la couverture des investissements de la commune se trouve à 102%.
- l'évolution de la dette communal à Fr. 1'500.-- par habitant est considéré comme un endettement faible.

22	6	<b>Plan financier 2015-2018</b>

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la Cogest sur cet objet.

**M. Bernard Morard** informe que ce plan financier a pour base les comptes 2013, le budget 2014 et le budget 2015. Ce plan est un instrument de perspectives et d'information, car il reste beaucoup d'incertitudes face à une économie changeante. Il faut maîtriser les investissements tout en faisant face aux besoins de la collectivité.

Il présente ensuite la structure de la population communale. Pour 3853 habitants, la tranche des moins de 20 ans représente 18% de la population, la tranche active : 18 – 60 ans représente 67% de la population et le solde 14%.

Le maintien des barèmes fiscaux permet à la commune d'être dans la moyenne cantonale : coefficient moyen : 1.22 – taux d'indexation moyen 148.4.

Il présente ensuite une projection : avec l'évolution des charges de fonctionnement et l'augmentation des recettes fiscales, la marge d'autofinancement avoisinera 3.5 millions par année. Cette marge d'autofinancement permettra de faire face à des investissements nets de plus de 15 millions pour 2015 – 2018. La dette communale se retrouverait avec une légère augmentation. Les investissements touchent tous les secteurs et les collectivités, priorité au niveau du PGE, la Step, l'agrandissement du home, les réseaux routiers et la suite des aménagements du territoire communal, les torrents.

**M. Bertrand Vianin** remercie le conseil communal pour l'élaboration du plan financier 2015-2018.

23	7	<b>Point de la situation du Conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA</b>

**M. Marco Aymon** informe que les exigences demandées à Télé Anzère SA par le Conseil communal pour l'octroi du cautionnement ont toutes été remplies.

**Mme Armande Rochat** donne lecture du point 2 du procès-verbal de la séance du mois de janvier concernant les exigences demandées à Télé Anzère SA qui mentionnait :

*« 2. La situation financière de Télé Anzère SA devra être fournie au Conseil communal à la fin de chaque mois et ce dès l'approbation du cautionnement si celui-ci devait être accepté. Cette situation comprendra notamment un plan de liquidités, l'état des créances mis à jour et les chiffres d'affaires réalisés. A sa demande, ces documents devront être mis à disposition de la commission de gestion. »*

**M. Joël Morard** informe que la Cogest a demandé les documents susmentionnés au conseil communal. Ces derniers lui ont été remis le 12 décembre. Le point 2 est donc également entièrement respecté.

24	8	Divers

**M. Gino Morard** souhaite des informations sur la démission du directeur du home et sur les travaux d'agrandissement de ce dernier.

**M. Marco Aymon** informe que la démission du directeur du home est regrettable. Il a reçu une excellente offre de travail et a décidé de l'accepter. Son délai de congé étant de 2 mois, le délai est très court pour trouver quelqu'un. Les postulations sont rentrées mardi dernier. Une commission étudie les dossiers. De plus, il informe que le comptable a démissionné pour le mois février.

**M. Marco Aymon** informe que le projet d'agrandissement du home prévoit une unité temporaire d'accueil, des chambres à 1 lit et des pièces de jour. Le projet est soutenu par le canton.

**M. Egide Aymon** demande s'il existe un listing à la commune pour les dérogations de construction et si la densité peut être modifiée ? La question étant complexe, il la posera par écrit pour le prochain plénum.

**M. Marco Aymon** relève la confiance de la population par rapport au service technique. Toutes les oppositions ont été déboutées. Une enquête publique est faite pour porter à connaissance du public ce qui veut être réalisé. Il y a très peu de dossiers avec des oppositions. Il faut relever que 18 à 25 villas par année sont construites. Les dérogations sont fréquentes car, dans certaines zones, on a droit de faire des toitures plates prévues par le règlement.

**M. Egide Aymon** relève l'équilibre du budget présenté, mais regrette le manque de vision pour des rentrées fiscales supplémentaires. Il déplore que les économies soient faites sur le dos des plus faibles à savoir sur les subventions de caisse-maladie. Il relève que plusieurs pistes existent pour trouver des rentrées supplémentaires.

M. Marco Aymon répond que la municipalité répondra à M. Egide Aymon ultérieurement et plus en détail.

**M. Christophe Aymon** demande où en sont les travaux de construction du triage forestier.

**M. Marco Aymon** informe que les travaux ont bien commencé, malgré quelques soucis par rapport à l'architecte. Aucun cautionnement n'a dû être demandé aux communes. Le crédit bancaire a été accepté. La subvention du canton s'élève à Fr. 800'000.--. Le canton peut garantir le versement de Fr. 600'000.--.

**M. Daniel Cotter** demande des informations sur la mise en application de la nouvelle loi sur le tourisme pour notre commune.

**M. Marco Aymon** informe que la commune d'Ayent a décidé d'intégrer le plus de personnes possibles pour élaborer la taxe. Il est important d'avoir toutes les informations nécessaires et d'ouvrir la discussion avec les propriétaires et les acteurs économiques et poser les problèmes sur la table. Il relève qu'une taxe doit bénéficier directement à ceux qui la paient.

**Mme Armande Rochat** aimerait connaître la position de la commune sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.

**M. Bernard Morard** informe que la commune d'Ayent avait déjà fait sa propre analyse au printemps 2014. Un bureau a été mandaté afin de travailler sur la base des éléments connus et sur une certaine vision du territoire par rapport aux zones. La fiche élaborée mentionne l'ensemble des zones à bâtir de la commune 246 hectares, surface zone habitable construite 168 hectares – non construites 77 hectares. Elle permet de présenter une situation précise de notre commune. Il faut

relever que le canton n'a pas encore pris en considération certaines zones déjà aménagées. Notre commune est classifiée commune touristique ce qui a des conséquences sur les surfaces de référence par habitant. Il ne faut donc pas se précipiter et rester attentif.

**Mme Patricia Cotter** demande des informations par rapport aux routes cantonales et communales, à savoir le chantier de la croix de la mission (durée) et celui de la route de Luc – goudronnage du trottoir et prolongation vers Botyre.

**M. Marco Aymon** rappelle que les travaux de la route de la croix de la mission sont des travaux d'Etat et ont été stoppés l'année dernière par manque d'argent. En comparaison, les travaux du virage de Grimisuat ont coûté Fr. 460'000.-- ceux de croix de la mission : 1.7 millions car il y a beaucoup de murs à construire. Pour la route de Luc, on doit marquer la zone de fin de localité. Pour information, le canton ne fait pas de trottoir en extérieur de localités ni de passage piétons. La solution serait que ces tronçons de routes deviennent propriété de la commune. A Luc, à la sortie du pont et jusqu'à Tsampy : il est impossible d'être en intérieur de localité. Pour le reste de la route, possibilité mais la commune devrait devenir propriétaire. Le conseil communal a étudié la possibilité de reprendre les routes. Actuellement le service technique répertorie les routes et analyse le coût d'acquisition de ces tronçons après quoi, une décision sera prise.

**M. Christophe Beney** demande où en est le cahier des charges du chargé de sécurité et profite de l'occasion pour féliciter le corps des sapeurs pompiers pour le travail effectué lors de l'incendie de Botyre la semaine dernière.

**M. Marco Aymon** informe que le cahier des charges est disponible.

**M. Frédéric Jollien** salue le CC pour la soirée des mérites et propose au CC de féliciter aussi les nouvelles entreprises qui innovent sur la commune. Il demande ensuite des informations sur le camping des Flans.

**M. Marco Aymon** informe qu'il y a un souci par rapport à l'acquéreur potentiel et à la superficie. Certains terrains appartiennent à la commune et d'autres sont restés aux propriétaires. Le service juridique de la banque met en doute qu'après 30 ans on puisse renouveler le DDT pour 30 ans. Si la banque a un acquéreur, elle peut vendre. L'exploitation du restaurant doit être liée à l'exploitation du camping.

**M. Sophie Bétrisey** relève que pour la réception du nouveau curé, aucun papillon tout ménage n'a été envoyé à la population et qu'aucune des deux fanfares n'ait été invitée à cette manifestation. Elle souhaite également avoir des informations sur la rénovation du chalet des scouts aux flans ?

**M. Marco Aymon** pense que c'est la paroisse qui aurait dû prévoir l'envoi d'un papillon et l'invitation aux fanfares.

**M. Marco Aymon** informe que pour le chalet des flans : il s'agit d'un manque de temps, mais également d'une question compliquée. Il faut modifier les chambres, rénover la cuisine, ce qui implique de gros travaux.

**M. Daniel Pralong** relève les travaux effectués sur la route de la Plâtrière et demande des renseignements sur la reclassification de la route.

**M. Marco Aymon** informe qu'en ce qui concerne la hauteur de la route, il s'agit certainement d'un problème de budget. Par contre, il n'a pas connaissance de déclassement.

**M. Daniel Pralong** fait part d'information entendue suite à une analyse sur le financement des EMS en Suisse qui faisait référence au home des Crêtes dont les coûts seraient de Fr. 700'000.-- supérieur aux frais effectifs. Des factures des prestations qui n'auraient pas été effectuées. Est ce que ce problème a été discuté dans le cadre de la gestion du home ?

**M. Marco Aymon** informe que le directeur du home est très pointu. Il a réussi à récupérer + de Fr. 800'000.-- sur des décomptes antérieurs à sa venue. La gestion du home a fait que le home a rattrapé les erreurs d'avant. De plus, soit le canton, soit les assurances citent le home des Crêtes en référence.

**M. Daniel Pralong** remercie l'administration communale pour le nouveau site internet.

**M. Mathieu Dussex** remercie le conseil communal pour les informations sur la mise en vigueur de la LAT et relève que la commune a toujours su gérer son aménagement du territoire.

**M. Mathieu Dussex** demande des informations sur les places de parc d'Anzère.

**M. Marco Aymon** relève que la situation est satisfaisante. Un projet est à l'étude pour la mise à disposition des places souterraines des propriétaires lorsqu'elles sont libres. Il faut encore régler l'aspect juridique.

**M. Mathieu Dussex** relève le dynamisme du nouveau site internet de la commune et remercie le conseil communal et l'administration pour le travail.

**M. Marco Aymon** relève l'importance du point « divers » afin d'avoir du temps pour poser des questions et s'informer. Il souhaite ensuite à toutes les personnes présentes de joyeuses fêtes de fin d'année et bons vœux pour 2015.

**M. Bertrand Vianin** remercie toutes les personnes présentes. Il est 22 h 00, la séance est close.

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'AYENT

Le Président  
Vianin Bertrand

La Secrétaire  
Constantin Patricia

